



Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le
ID : 038-213805161-20250422-25DEC021-AU

N°25DEC021
22 AVRIL 2025

Administration générale

Vente de biens mobiliers

Le maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122.22 et L. 2122.23,

Pages :
1/1

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Pièce jointe :

Décide

**Télétransmis en
préfecture le :**

Article 1 : de vendre les biens mobiliers suivants :

Deux souffleurs à dos thermiques BR 550 de marque STHIL, inscrits sous les numéros d'inventaire 20110227 et 20120013, à la société CONSEIL CHRISTOPHE ESPACES VERTS sis 175 chemin du Mont Blanc 74920 COMBLOUX pour un montant total de 374 euros

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

